

## DELIBERATIONS

Séance du mercredi 2 septembre 2015

### CONVOCATION

Du vingt-cinq août deux mille quinze adressée à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la séance du deux septembre deux mille quinze.

#### Ordre du jour initial.

- 1- Commission consultative du CCAS : « Préparation de la fête des aînés »
- 2- Compte rendu des décisions de la Présidente
- 3- Questions diverses

L'an deux mille quinze, le 2 septembre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Étaient présents : Dominique RONDI-SARRAT- Présidente, Laurence BLANC, Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX, Sandrine DESTAILLATS, Sylvie DEBBAGHI, André SIMON, Corinne BARDOU, Annie LEMIERE, Monique DAUBA, Chantal ANSO, Jean-Louis JOUBERT, Danièle DHERS, Nicole CAGNEAU, Jean-Philippe LANTES, Michel MASTHIAS.

Étaient excusées : Frédérique VILLECHENON-Vice-Présidente.  
Procuration de Frédérique VILLECHENON à Sandrine DESTAILLATS.

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, responsable du C.C.A.S.

Le procès-verbal de séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Aucune remarque n'est à noter. Mme DESTAILLATS et M LANTES s'abstiennent car ils n'étaient pas présents ce jour.

Mme CAGNEAU émet une observation sur le logo. Elle a fait faire un logo par un membre de sa famille, plus coloré. Elle montre également celui fait par un de ses collègues, sans connaissance particulière en informatique. Elle précise que selon elle, lorsqu'elle a demandé des améliorations lors de la présentation du logo voté en séance du 1<sup>er</sup> juillet, ce n'était pas quelque chose d'impossible. Cela aurait pu se faire. Elle note que le compte rendu sur ce point fait deux pages pour à la fin arriver à dire que l'on garde le logo proposé. Elle peut donc constater que ce qu'elle a à dire se solde souvent par un non. C'est une constatation.

#### **I. COMMISSION CONSULTATIVE DU CCAS : « PREPARATION DE LA FETE DES AÎNES » (DL-150902-19).**

Selon les dispositions de l'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles et le règlement intérieur précédemment adopté, une commission consultative est créée.

Le Conseil d'Administration, suite à la décision de se retirer de la majorité des membres de la commission validée par la délibération DL-140512-12 du 12 mai 2014, doit élire de nouveaux membres pour ladite commission.

Les membres sont élus par le Conseil d'Administration selon les modalités définies par le règlement intérieur.

Mme La Présidente, sur l'avis de l'ensemble des membres présents se propose comme Présidente de ladite commission.

Mme La Présidente demande aux membres, ceux qui souhaitent déposer leur candidature pour participer à cette commission.

Cette commission aura pour objectif de prévoir l'organisation de la fête des aînés, organisée tous les ans par le C.C.A.S. Elle proposera le déroulement de cette journée, le choix du traiteur et de l'animation au Conseil d'Administration, après étude des devis et propositions. Cette commission ne prendra aucune décision, elle émettra un avis purement consultatif.

- Vu l'article R 123-9 du CASF

- Vu le règlement intérieur du C.C.A.S.

- considérant les candidatures de : Mme Evelyne CHARAIX et Mme Laurence BLANC
- Considérant le nombre de membres de cette commission fixé à 6 par le règlement intérieur, mais que le nombre de candidatures n'est que de trois ;
- Vu la proposition de Mme La Présidente de créer 3 commissions au C.C.A.S. dont une commission consultative intitulée « commission de préparation de la fête des aînés »
- considérant la nécessité pour le bon déroulement de la fête des aînés de préparer cette journée de façon approfondie afin de permettre au Conseil d'Administration de décider des choix y référant,

Le Conseil d'Administration ainsi informé et après avoir délibéré,

**décide, à l'unanimité,**

- D'abroger la délibération DL-140512-12 du 12 mai 2014 portant sur la commission consultative du CCAS- « Préparation de la fête des aînés ».
- d'instituer une commission consultative intitulée :
  - ➔ intitulé : « préparation de la fête des aînés »
  - ➔ composition : 3 membres issus du Conseil d'Administration
  - ➔ compétences : travail autour de la préparation de la fête des aînés (choix des traiteurs, des animations, déroulement de la journée,...)
- sont élus en qualité de membres de la commission « préparation de la fête des aînés » :
  - \* Mme Evelyne CHARAIX
  - \* Mme Laurence BLANC
- d'approuver la désignation de Mme Dominique RONDI-SARRAT en tant que Présidente de ladite commission,
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Teneur des débats :*

Mme RONDI-SARRAT annonce le point à l'ordre du jour sur la commission consultative du CCAS qui avait été mis en place en mai 2014. A la suite de la demande d'un certain nombre de membres de ne plus participer à cette commission, il est proposé aujourd'hui de la reconstituer. En effet, il s'avère nécessaire de travailler, même si en parallèle avec Mme GROWAS-COMBON, le travail a avancé sur un certain nombre de devis ou autre pour pouvoir le présenter à la commission. Il faut que cette commission puisse organiser les choses. Donc ce qu'il est demandé d'abord, c'est une candidature pour en assurer la présidence. Mme RONDI-SARRAT demande s'il y a un candidat pour assurer la présidence de cette commission.

Mme CAGNEAU souhaiterait savoir ce qui a prévalu au départ de ces personnes. Elle précise qu'elle n'était pas à la dernière réunion de la commission et qu'elle est un peu étonnée. Elle précise qu'elle a eu quelques échanges avec Mme RONDI-SARRAT qui lui répond qu'elle n'a pas pu la renseigner plus que ça. Mme CAGNEAU approuve. Elle aurait souhaité une rencontre. Elle en avait fait part dans son dernier mail mais n'a pas eu de réponse.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'entre temps il y a eu d'autres événements sur ces derniers quinze jours. Elle confirme que la rencontre se fera et qu'elles discuteront.

Mme CAGNEAU aimerait savoir car on ne part pas comme ça. Les personnes de la commission ont travaillé dessus.

Mme DESTAILLATS souhaite intervenir. Elle pensait qu'il y avait eu un compte rendu officiel de la réunion à laquelle ils ont été quelqu'un à décider collégalement d'arrêter les travaux. Elle explique que le groupe a connu l'expérience de l'année dernière qui pour eux a été vraiment une réussite tant sur le plan humain que sur le plan de la satisfaction des personnes et cela avait vraiment correspondu à une attente de ce que l'on pensait pouvoir offrir et proposer aux personnes et une manière de pouvoir travailler vraiment en solidarité, en intergénérationnel et en mettant en avant la participation du volontariat, donc à la fois des salariées du CCAS, des bénévoles, des ados... il y avait vraiment un projet qui avait été mené avec cet état et cette philosophie et pour autant cela a été très compliqué à mener jusqu'au bout et cela a été quand même difficile à vivre à certains moments, en tout cas pour certaines personnes. Elle ne souhaite pas parler en son nom personnel ni au nom d'autres personnes. Elle relate ce qu'elle a vécu et le ressenti des personnes avec qui elle a collaboré à cette fête des aînés. Malgré cela, les personnes étaient très satisfaites de ce qui s'était passé et du résultat. Satisfaites surtout pour les gens que pour eux-mêmes, elle tient à le préciser car la réussite d'un projet comme ça est la satisfaction des personnes et ça n'est absolument pas une quelconque reconnaissance personnelle. Quand il a été question de constituer le groupe de la fête des aînés, ça a été le même groupe qui s'est constitué, et le groupe a pris en compte tout de suite l'impact de la réduction du budget, qui faisait que l'on ne pouvait pas offrir le même type de prestation a priori dans le cadre budgétaire qui était confié, que ce qui avait été fait l'année dernière. Ce n'est pas ça qui a

généralisé la difficulté puisque par rapport à ça, le groupe a convenu de s'adapter et au lieu d'offrir un repas pour la fête des aînés comme cela avait été fait l'année dernière dans un cadre budgétaire très serré déjà, car lorsqu'on prend le montant prévisionnel et le montant réalisé, il y a une très forte diminution justement car il y a eu cette implication des bénévoles, le restaurateur qui a travaillé avec des produits locaux, la réalisation de la cuisine de façon partagée,... il y avait déjà une contrainte budgétaire qui avait été prise en compte. Là ce n'était pas tenable. Ce que voulait faire aussi le groupe s'était de prendre en compte les remarques qui avaient été faites car il y avait eu un cahier qui avait été rempli, très souvent élogieux mais il y a eu des remarques aussi, notamment sur l'animation : problème de sons, problème d'animation pas adaptée au public puisque finalement parmi les gens qui viennent à la fête des aînés, il y en a des très âgés mais aussi des relativement jeunes. Donc ils auraient aimé un peu plus de rock, de choses qui animaient. Le groupe avait aussi le souci de faire une fête des aînés qui soit dynamique, animée. Donc contrainte budgétaire, volonté quand même de donner une animation qui satisfasse tous les publics et toujours cette idée en respectant des contraintes telles que par exemple par rapport à la cuisine, il avait été envisagé une solution différente, le groupe de travail avait pris l'optique, à l'issue du premier groupe de travail d'offrir un goûter et de faire travailler les artisans pâtisseries de la commune. Le groupe a travaillé avec cette première optique avec des premiers devis qui ont été réalisés et lorsqu'il y a eu une autre réunion de travail, il a été demandé aussi de travailler avec la pâtisserie industrielle qui est établie à St-Sulpice. Il est vrai que le groupe avait énormément bataillé l'année dernière pour arriver au bout du projet, là le groupe a pensé qu'il n'avait pas envie de batailler. Donc si le projet proposé ne convenait pas ce n'est pas grave, le tout est de faire quelque chose pour la fête des aînés. Si ce n'est pas eux qui le feront, d'autres le feront mais le groupe a pris l'optique de ne pas devoir se battre comme ils se sont battus l'année dernière car l'année dernière ça a été pénible, pour arriver à un projet qui a été excessivement porteur, rassembleur et vraiment qui a plu aux St-sulpiciens. Elle ajoute que c'est un fait et pas une opinion personnelle car cela a été repris par la mairie dans sa communication. Mme DESTAILLATS conclut sur ce qu'elle peut dire sur les conditions qui ont amenées certains membres du groupe à dire qu'ils passent la main car les conditions dans lesquelles on leur demande de travailler ne sont pas celles qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Elle demande si quelqu'un d'autre de la commission souhaite rajouter quelque chose.

Mme DEBBAGHI confirme que Mme DESTAILLATS a tout dit. Il y a un groupe de travail qui prend des décisions et en fait qui n'est pas écouté, donc cela ne sert à rien. Voilà pourquoi certains ont décidé de laisser tomber.

Mme DESTAILLATS ajoute à regret car c'était une belle aventure.

Mme RONDI-SARRAT dit qu'elle espère que l'aventure va être aussi belle et elle doit être reprise. Elle ajoute qu'elle entend les arguments avancés par Mmes DESTAILLATS et DEBBAGHI mais elle ne se sent pas du tout concernée, ce qui est très bien, car elle a appris justement la démission des personnes que le 20 juillet à son grand étonnement. Mme GROWAS-COMBON avant son départ en congés lui a fait passer les quelques devis en l'informant qu'il n'y avait plus de commission pour la fête des aînés. Donc à partir de là, Mme RONDI-SARRAT souhaite organiser une autre commission. Elle termine en disant qu'elle ne fera plus aucun autre commentaire sur les autres choses. Ce qui était prévu c'est effectivement un budget resserré, à l'intérieur de ce budget, il ne faut pas tout mélanger, il y a à la fois la prestation de bouche et la prestation d'animation et elle espère, d'ailleurs la MJC a manifesté son souhait de participer et puis que d'autres personnes pourront peut-être s'associer et être bénévoles, ça c'est à voir mais en tout état de cause il faut préparer cette fête des aînés. Et notamment en définissant la date puisque dans la dépêche du midi à deux reprises, il y a eu un communiqué en annonçant que la fête des aînés était le 22 octobre alors qu'aucune date n'a jamais été arrêtée. Mme RONDI-SARRAT a du faire un premier démenti. Et puis quand 15 jours après de nouveau il y avait le même communiqué qui apparaissait, elle a baissé les bras, elle s'est excusée auprès du service social, qui se retrouve victime de l'affaire, sachant que les personnes appellent pour savoir si c'est bien le 22 octobre. Cela fait partie des petits soucis de communications, sans pouvoir savoir pourquoi cette communication avait été faite à la dépêche. C'est un mystère par rapport à ce communiqué n'empêche qu'il a été bien réel et à deux reprises. La date du repas des aînés est à définir sur la période qui pourrait convenir à tout le monde. Ce serait bien de l'arrêter très vite, c'est un premier travail de la nouvelle commission. Donc Mme RONDI-SARRAT pose la question, est-ce qu'il y a une candidate ou un candidat pour la présidence de cette commission.

Mme RONDI-SARRAT constate que personne ne se porte candidat. Elle demande alors si des personnes accepteraient de participer à cette commission.

Mme BLANC se porte candidate.

Mme CHARAIX se porte candidate.

Mme RONDI-SARRAT demande s'il y a d'autres personnes.

Pas d'autres candidats ne se proposent.

Mme RONDI-SARRAT informe que de ce fait, de droit elle sera la présidente de la commission puisqu'il n'y a pas d'autre solution et elle sera accompagnée de Mme CHARAIX et de Mme BLANC pour faire une proposition pour ce repas de fin d'année.

Mme CAGNEAU demande si sur le communiqué que Mme RONDI-SARRAT va faire passer, il y aura un démenti avec la date,...

Mme RONDI-SARRAT répond par la positive et ajoute que la commission reviendra vers le conseil d'administration.

Mme DESTAILLATS précise que le nombre de membres de la commission est fixé à 6 par le règlement intérieur.

Mme RONDI-SARRAT souligne qu'il n'y a pas de candidats donc il y a carence. Tout comme s'il n'y avait pas du tout de commission, à ce moment-là il y aurait probablement un repas mais organisé différemment. On ne peut pas annuler le repas des aînés parce que personne ne veut s'en occuper. Ce serait trop dommage pour les aînés.

Mme DEBBAGHI précise que ce n'est pas que personne ne veut s'en occuper, il y avait des gens qui s'en occupaient. Elle ajoute que Mme RONDI-SARRAT veut s'occuper de tout et que ce n'est pas possible à un moment donné. S'il y a un groupe de travail, Mme RONDI-SARRAT ne peut pas intervenir pour imposer le tambourin alors que le groupe avait décidé...

Mme RONDI-SARRAT interrompt Mme DEBBAGHI, elle n'a imposé personne.

Mme DEBBAGHI dit qu'elle est désolée mais tous les gens qui ont démissionné ont la même raison.

Mme RONDI-SARRAT ajoute qu'elle n'est jamais venue en commission. Elle n'a pas participé à cette commission. Elle a demandé à Mme GROWAS-COMBON la possibilité d'avoir un certain nombre de devis parce que c'est ce qui se fait, parce qu'il faut pouvoir rencontrer les gens et leur dire « oui on vous a consulté ». Après on dit oui ou on dit non, c'était une consultation et une demande de devis. Elle a suggéré qu'effectivement il y avait aussi comme prestataire le tambourin, comme aujourd'hui il peut y avoir le boulanger de sur la route de Lavour qui vient d'ouvrir.

Mme DEBBAGHI demande à Mme RONDI-SARRAT de ne pas dire que personne ne voulait s'occuper de la fête des aînés.

Mme RONDI-SARRAT est désolée, elle n'est pas venue à la commission, elle n'était pas membre de la commission, elle n'est pas intervenue et elle n'a été informée de la dissolution de cette commission que le 20 juillet. Donc à partir de là, on peut lui faire tous les procès d'intention que l'on veut, et elle ne veut pas recommencer un conseil municipal bis, pour créer polémique ou quoique ce soit, les personnes peuvent penser ce qu'elles veulent, ce qu'elle veut c'est que les choses avancent et cette fête des aînés bien ou mal, avec du monde ou sans monde, elle aura lieu. Elle précise que les propos de Mme DEBBAGHI n'engagent qu'elle. Elle ajoute qu'elle sait ce qu'elle fait, elle sait ce qu'elle dit. Elle n'est à aucun moment intervenue pour imposer quoi que ce soit. Par contre ce qui était sûr c'est qu'on ne fera pas de repas à polyespace avec un traiteur comme ça s'est passé parce que c'est interdit. Et ça, les membres le savent très bien, il y a des documents qui le prouvent, il y a une commission sécurité qui est passée, on n'a pas le droit de faire de repas à polyespace et le problème est que la salle de l'ancienne RAGT est beaucoup trop petite. Parce que là les repas pourraient être faits mais c'est à peine 130 personnes.

Mme DESTAILLATS précise qu'au vu du budget il n'y avait pas lieu de faire un repas.

Mme RONDI-SARRAT ajoute qu'elle ne sait pas ce qui se fera, un repas, un goûter, un certain nombre de prestataires et de partenaires vont être consultés, et on verra bien ce qui sera proposé.

Mme CAGNEAU approuve Mme RONDI-SARRAT dans le sens où effectivement demander des devis à tout le monde est normal. Maintenant, elle pense que puisque les finances sont au plus mal, ce ne sera plus un repas, ce sera un goûter. Il lui semble que ça elle l'avait dit à la première réunion. Cela veut dire qu'il faut quelque chose de qualité. Le Pâtissier industriel X, il est bien gentil mais ça va bien, quand on fait des trucs de tout venant. Quand elle voit ces tartes aux pommes, elle regrette mais avec ce truc gluant ça la ... Elle demande si Mme RONDI-SARRAT comprend ce qu'elle veut dire.

Mme RONDI-SARRAT dit que l'on peut demander des devis, elle demande si Mme CAGNEAU sait qu'elle est dans l'obligation au niveau de la municipalité de demander un certain nombre de devis, après la prestation on la choisit ensemble. Le Pâtissier industriel X fait partie des commerçants de St-Sulpice. Comme à un moment donné, elle peut dire que la pâtisserie Y elle ne l'aime pas. C'est par pour ça que l'on ne va pas aller demander un devis à la pâtisserie Y.

Mme CAGNEAU répond que ce n'est pas parce qu'elle n'aime pas que l'on ne va pas demander au pâtissier.

Mme RONDI-SARRAT répond que c'est ce qu'elle lui dit, ce n'est pas parce que Mme CAGNEAU n'aime pas le Pâtissier industriel X que l'on ne va pas aller demander un devis au Pâtissier industriel X.

Mme CAGNEAU approuve le fait qu'il faut passer tout le monde.

Mme RONDI-SARRAT rappelle que le Pâtissier industriel X est un pâtissier, industriel certes mais un pâtissier.

Mme CAGNEAU dit qu'il faut demander à tous les pâtissiers de St-Sulpice.

Mme RONDI-SARRAT, appuyée par Mme CHARAIX répond que c'est ce qui a été fait.

Mme CHARAIX ajoute qu'un devis a même était demandé à celui de la route de Lavaur qui avait été oublié.

Mme DESTAILLATS dit qu'au début c'était pour avoir un ordre de prix. Elle précise que la commission en était à la deuxième réunion. Elle ajoute que le groupe était parti sur l'idée de l'artisanat.

Mme RONDI-SARRAT dit que oui mais l'artisanat il manquait alors deux artisans dans St-Sulpice, en dehors du Pâtissier industriel X, il y avait aussi le Pâtissier Z, avenue Rhin et Danube. Elle ajoute que de toute façon les choses sont reposées...

Mme DESTAILLATS prend la parole et ajoute que c'est l'idée du principe même de passer par un prestataire industriel, c'est tout. La commission peut prendre n'importe quel artisan pâtissier, ça n'a aucune importance.

Mme RONDI-SARRAT répète que les choses sont reposées. Le Conseil d'Administration prend acte du fait qu'il n'y a pas de candidat en dehors de Mme CHARAIX et de Mme BLANC pour organiser cette manifestation

Mme DESTAILLATS demande à Mme RONDI-SARRAT si, vu le nombre qu'il y aurait sur le CCAS, cela ne la choque pas.

Mme CHARAIX répond qu'il n'y a personne d'autre.

Mme BLANC ajoute que Mme RONDI-SARRAT a posé la question.

Mme RONDI-SARRAT répond à Mme DESTAILLATS qu'elle peut s'en poser (des questions) mais après elle fait quoi exactement. Rien. Elle ajoute que c'est comme l'an dernier, personne ne leur a mis des bâtons dans les roues, le seul problème qu'il y a eu c'était un problème d'hygiène...

Mme DESTAILLATS l'interrompt en disant qu'il n'y a pas eu de problème d'hygiène.

Mme RONDI-SARRAT lui répond que si le lundi il y en avait eu ce n'est pas elle qui serait allée porter les culottes.

Mme DESTAILLATS insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de problème d'hygiène. D'ailleurs, les locaux avaient été repeints et cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent même en passant par des traiteurs.

Mme RONDI-SARRAT redit que l'on a interdiction de faire de la nourriture à polyespace et personne n'en fait.

Mme CHARAIX précise y compris dans le hall.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que c'est pour cela que l'on passe par des traiteurs. Elle clôt le débat.

Mme DESTAILLATS dit que puisque c'est comme ça, de toute façon elle personnellement ne participe pas à la commission des aînés alors elle s'en va.

Mme DESTAILLATS et Mme DEBBAGHI quittent la séance à 19h.

Mme RONDI-SARRAT explique à l'assemblée qu'elle est désolée de la tournure que prennent les choses mais de toute façon sa priorité, comme au conseil municipal de St-Sulpice et en tant que Maire, c'est de mener à bout des projets. Après les problèmes de personnes ou les querelles ou lui prêter des procès d'intention, elle dit qu'elle y est habituée, cela fait 9 mois que cela dure, donc ça peut encore durer. Ce qui compte aujourd'hui pour elle, c'est que pour la mairie ils ont réalisé un certain nombre de choses, à 8 personnes ils sont arrivés à réaliser des choses et qu'au CCAS, et notamment ici, ils puissent faire la fête des aînés en fin d'année. Et ils y arriveront d'une manière ou d'une autre. Une fois qu'aura été fait un certain nombre de recherche, ils feront des propositions au Conseil d'Administration et peut-être

moins bien que l'année dernière, elle n'en sait rien mais quelque chose sera proposé aux aînés. Donc ils feront aussi une proposition de date et bien évidemment les services du CCAS, dont Mme GROWAS-COMBON, seront étroitement associés à ces travaux.

Mme ROND-SARRAT demande si quelqu'un a quelque chose à ajouter.

M LANTES souhaite ajouter que si on n'assiste pas à des commissions c'est que l'on n'a peut-être pas le temps de s'y inscrire. Deuxième point, de façon plus générale, il n'aime pas ce qu'ils viennent de vivre mais en même temps il y a des gens qui prennent des positions, qui ont des combats et ils ont tout à fait le droit. Il voudrait faire remarquer dans cette situation, parce qu'il l'a vit aussi sur le plan professionnel, que les situations économique et sociale de notre pays aujourd'hui entraînent de plus en plus de conflit chez les gens qui prennent le temps de donner leur temps aux autres. Il ajoute que les membres du CA sont des gens qui donnent leur temps aux autres. Les personnes du Conseil Municipal sont aussi des gens qui donnent de leur temps aux autres, Mme Le Maire est quelqu'un qui donne de son temps aux autres et aujourd'hui on fait retomber sur l'ensemble des citoyens de ce pays des situations en particulier, et il va être clair là-dessus, mais c'est plutôt politique, alors c'est un peu gênant pour lui d'en parler au CCAS. Ce sont des situations où l'économie d'austérité et de manque de moyens, en particulier au niveau des plus bas et de proximité. Il explique que lui gère un milieu de proximité et qu'il doit faire toujours mieux avec toujours moins. Cette situation pourrait être mise pour exemple. Le fait que l'an dernier il a fallu aller chercher des bénévoles pour faire tourner un repas, même si en terme de conditions d'hygiène il partage complètement le discours de Mme Le Maire, y étant confronté tous les jours à l'hygiène, il y a des choses incontournables sur le plan réglementaire, on ne peut pas les traiter à l'affectif et malheureusement la réglementation est là ou heureusement la réglementation est là. Mais déjà il y avait un système d'économie qui avait été mis en place parce qu'il fallait réduire le budget. Cette année il faut encore réduire le budget et on se pose la question de savoir si c'est un repas ou un goûter. Ces pressions-là, ces pressions morales, ces pressions qu'on fait tomber sur les concitoyens, c'est malheureusement à l'Assemblée de les gérer en notion de responsabilité. Et là on peut ne plus être d'accord. Quand on parle des cas que l'on voit comme avant en commission permanente, on raisonne. Lui voit surtout des cas où il voit un fonctionnaire, soit disant les nantis de notre pays, qui touche 1260€. Il est dans un CCAS pour essayer de sa place de corriger et d'humaniser cette situation. Il n'est pas là, ça le fait chier pour être clair, qu'on ne fasse plus le repas des aînés à St-Sulpice la pointe dans le Tarn car il ne faut pas avoir deux discours. St-Sulpice va être une ville qui va être en plein développement et aujourd'hui qui c'est qu'on a, on a du bobo on a du technicien, de la classe moyenne qui vit ici et qui travaille à Toulouse car elle prend le métro tous les jours et si on veut garder l'esprit qui fait cette ville, le bien vivre de cette ville, c'est aussi en s'occupant des anciens qui sont à l'intérieur de vieilles fermes. Et eux ils sont attachés à ce putain de truc. Et donc lui, s'il a un truc à dire, et il a eu tort de ne pas le dire l'an dernier, c'est qu'il leur filerait 15000 €. Il ferait l'inverse, c'est sa conviction politique. Il croit que cette conviction politique là, c'est malheureux parce qu'on pourrait dire qu'il a suffi que l'on parte pour que l'on mette de l'argent là-dedans. Il n'a pas envie de foutre le bordel dans une situation...mais la réalité elle est là. On leur fait souffrir des réalités alors que l'on n'a pas envie de les souffrir. Ce n'est pas Mme Le Maire, il s'adresse aux mecs qui sont au-dessus, aux mecs qui sont à Bruxelles. On le fait souffrir de réalités, qu'il vit tous les jours, de réduire des prestations pour les usagers pour que son budget passe. Il ne fait pas un métier dans le social pour faire ça. Il travaille suffisamment avec les restos du cœur pour savoir dans quel esprit il travaille. La réalité c'est celle-là. Il se demande malheureusement combien de temps ça va durer cette histoire et que vite ça ne dure plus. Sinon ils auront d'autres problèmes à d'autres endroits à d'autres moments. Ils ont une belle ville, à son sens de beaux projets, ils ont de tels atouts dans cette ville. Ils gèrent des cas avec les restos du cœur, ils comptent les gens, ils savent à peu près combien ils ont de cas sociaux dans cette ville, ce n'est pas le Mirail à Toulouse.

M JOUBERT ajoute que s'il compare avec d'autres restos du cœur, ils ne sont pas mal lotis.

M LANTES ajoute qu'ils s'en sortent bien, que ça veut dire qu'il y a une dynamique dans cette ville qui a justement un accompagnement social qui existe. Donc il croit que l'on a à mettre une barrière, Verdun, ... on ne doit pas baisser la qualité dans cette ville et il croit que malheureusement, il le dit du fond du cœur, il a fait des fois des trucs, des repas, avec de la neige, il fallait aller chercher les personnes âgées pour aller à ce repas parce qu'ils ne voulaient pas le manquer. Donc s'il avait quelque chose à dire, il inverse complètement la situation qu'il vient de vivre là. Il pense qu'on devrait faire le contraire. Il pense que ce serait un signal pour les St-Sulpiciens, qui montre que les projets continuent d'avancer et qu'on ne s'arrête pas malgré les difficultés du moment.

Mme ROND-SARRAT répond à M LANTES qu'il y a quand même une réalité quotidienne, le budget de la commune est très très mal, elle a un héritage très lourd, quand on est endetté de 11 millions d'euros, ce n'est pas rien. Elle dit à M LANTES qu'elle l'entend lorsqu'il dit qu'il faudrait mettre 15000 € pour les personnes âgées. Aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a 400 aînés qui viennent déjeuner. Donc un repas de qualité pour 400 aînés c'est énorme, en budget. Elle ne sait pas si aujourd'hui ce serait .... dans l'état où se trouve un certain nombre de familles ou autre y compris des personnes âgées qui vont venir, aussi bon que soit le repas, aussi bon que soit le banquet, à un moment donné il faut être réaliste et un peu décent par rapport aux gens qui ne mangent pas à côté et notamment des gamins. Elle précise que Mme BLANC peut en parler, des gamins qui ne mangent pas à la cantine. Et sur lesquels on fait des affaires. Il y a un équilibre et il est fragile. Elle prend ses responsabilités en disant aujourd'hui qu'elle veut la convivialité, elle veut que

les aînés de la commune se retrouvent et qu'ils soient tous ensemble avec un DJ, si ce n'est pas un orchestre parce que ça coûte trois fois plus cher, comme ça a été fait pour la fête municipale. Les élus ont serré les budgets pour les fêtes municipales et tout le monde a quand même dansé, ceux qui en ont eu envie. Ils vont essayer de proposer un petit goûter ou quelque chose, elle ne sait pas encore qu'elle sera la collation mais l'intérêt, le plus important, est que les gens se retrouvent, c'est le bonheur de pouvoir rencontrer le copain qu'on n'a pas vu depuis un an parce qu'on est à 6 kms. Ce n'est pas de la bonne bouffe. Alors bien sûr que si on leur donne une cuisse de confit de canard ils seront contents parce qu'ils ont l'habitude, mais ce n'est pas que le repas non plus. C'est autre chose, c'est maintenir une ambiance et regrouper les gens. Deuxième point, ce qui a été vécu là, et elle le déplore énormément et elle le déplore aussi parce qu'en conseil municipal bien que ça ce soit beaucoup apaisé ces deux derniers conseils municipaux, c'est la même chose, c'est l'arbre qui cache la forêt. On lui reproche des choses et encore une fois chacun croit ce qu'il veut. Il faut connaître les vraies motivations de ces personnes et aujourd'hui elle les connaît. Elle n'ira pas dans ce sens-là. Encore une fois et elle l'a dit tout à l'heure l'intérêt ce sont les projets de la Ville. Et, M LANTES le disait, il y a de grands projets et elle aussi était hier soir à une grande réunion pour un projet sur St-Sulpice et c'est ce qui la porte : essayer de faire quelque chose pour St-Sulpice. Et pour les personnes âgées, ils feront du mieux qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont. Mais en même temps, il ne faut pas s'attendre à des miracles parce qu'aujourd'hui il n'y en a pas de miracle, notamment en matière financière. Et c'est au moment où l'on devrait justement être solidaire et travailler tous ensemble que les gens se dispersent parce que dès qu'il y a une difficulté c'est comme dans un couple. Avant on vivait 50 ans, 60 ans ensemble, on se foutait sur la gueule mais on restait ensemble, maintenant on se sépare. Ici c'est pareil, dans un groupe tant qu'il y a un peu d'argent, tant que tout va bien, tant que... ça marche, dès qu'il y a la moindre difficulté à surmonter, elle le vit au quotidien à la mairie, c'est terminé, les gens trouvent un autre prétexte pour dire « Ah non alors là c'est voilà ». Bien non, les difficultés il faut les affronter, prendre des décisions qui ne sont pas toujours évidentes et essayer encore une fois de raisonner avec les moyens que l'on a.

M LANTES approuve tout ce que Mme RONDI-SARRAT vient de dire parce que c'est l'obligation de la gestion et l'obligation de la maîtrise de la gestion et l'obligation de l'équité y compris dans une commune, vis-à-vis de l'ensemble des citoyens. Donc il n'y a pas un seul mot qu'il retirerait, il est d'accord avec tout.

Le seul truc c'est que quand on est dans l'action sociale, ce qui serait bien de dire c'est qu'à un certain moment certaines des décisions, il est contraint de les prendre par rapport aux situations politiques et économiques que l'on subit. On n'en est pas responsable. Il dirait la même chose aujourd'hui s'il y a un million de migrants devant la porte de St-Sulpice. Lui accueillerait, d'autres ne les accueilleraient pas. Il est exactement dans la même position parce qu'il est un militant de l'action sociale. Donc il n'y a pas un seul mot qu'il a à retirer parce qu'il vit la même réalité dans son fonctionnement en tant que responsable d'établissement. Ce qu'il constate et ce qui lui fait mal aux tripes en même temps quand il voit ces dossiers qui passent, on peut aussi s'exprimer sur ce que l'on fait, lui ça lui fait mal aux tripes. Pour donner un exemple, il est passé de trois salariés qui demandaient des avances sur salaire en 2008 à 20 salariés qui les demandent aujourd'hui. Donc c'est cette réalité-là. Mais il se questionne sur ce qu'ils ont fait, ont-ils mal travaillé un jour pour se retrouver dans ces situations-là. On n'arrête pas de plus travailler. Donc aujourd'hui, et ça ne remet en rien la municipalité, la mairesse....

Mme BLANC interrompt en disant que le problème n'est même pas là, le problème c'est qu'il a des personnes qui se désintéressent parce qu'on demande qu'un devis soit fait à tous les pâtisseries. Donc cela devient ridicule. C'est du sabotage. Et elle le dit haut et fort.

M LANTES répond que se sont des arbres qui cachent la forêt. La forêt c'est le désaccord de la gestion sur ce qu'il se passe.

Mme BLANC répond que M LANTES dénonce un certain « haut dessus de nous » ce qu'il se passe mais revenons à nos moutons, à un moment donné, parce qu'on demande un devis à tous les pâtisseries qu'ils soient industriels ou artisans, on baisse pas les bras comme ça. On sait que très certainement la pâtisserie X ne va pas... mais il faut faire participer tout le monde. Après on est accosté tous les jours dans la rue, on demande tous les jours pourquoi à untel untel on a demandé des devis pourquoi on n'est pas allé voir les autres. On le fait à tout le monde et après on met des critères en place.

M LANTES ajoute que ces situations contraignent les gestionnaires à prendre des décisions en responsabilité, qui sont souvent mal compris parce que ce sont des gestionnaires de proximité et la première personne qui font mal ce sont eux puisqu'ils sont au plus proche des gens. Et c'est mal compris parce qu'on ne voit pas la dimension économique et sociale des contraintes que l'on a. A un certain moment si l'on ne fait qu'un goûter cette année, il faudra que le CCAS s'exprime clairement sur le pourquoi il ne fait qu'un goûter cette année. C'est-à-dire qu'il faudra dire clairement aux gens, « nous subissons des contraintes financières qui veulent que.. ». Tous les discours que je viens d'entendre sont positifs par rapport à ça. Ils veulent continuer le lien social et continuer à s'occuper de leurs aînés, ils veulent aller vers un goûter de qualité parce qu'ils ne peuvent pas faire un repas de 400 personnes. Il faut l'exprimer. Ce n'est pas la faute du gouvernement ou autre, c'est la faute de la situation économique et sociale de ce pays aujourd'hui.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'il est hors de question qu'il ne soit pas expliqué aux gens le pourquoi du comment et ce qui va être fait. Cette année, elle a pris la décision parce qu'elle le dit haut et fort, elle a pris la décision de réduire le budget des subventions aux associations de 15% en moyenne. Elle a réuni les présidents d'association, ils en ont parlé, ils l'ont accepté, ils l'ont compris parce qu'ils ont dit « oui, il y aura de la solidarité par rapport aux économies qu'il faut faire dans cette commune ». Donc les associations ont fait cet effort comme toutes les parties prenantes de la ville font des efforts aussi. Elle demande s'il croit que ça ne lui fait pas mal aux tripes de voir que les entreprises n'ont plus de boulot. Qu'ils ont à peine trois mois dans les carnets de commandes. C'est pareil. Elle demande ce qu'on fait, des grands chantiers ? C'est la fuite en avant, on fait quoi ? Aujourd'hui c'est toutes les strates de notre société qui sont atteintes et quand on est gestionnaire d'une collectivité, on est obligé d'expliquer aux gens et c'est un devoir de dire qu'il faut être solidaire, il faut se serrer les coudes, on ne peut pas faire mieux. Parce que si on fait mieux, on va leur demander encore plus de pognon demain et demain c'est eux qui paieront. Elle ajoute qu'elle pourrait s'en foutre car elle est locataire 6 ans à la mairie et peut-être moins, faire des emprunts, des emprunts à tout va. Après qui va payer les emprunts ? Les banques les font les emprunts.

M LANTES explique qu'il est dans son CCAS et espère s'être bien fait comprendre, et il n'y a pas d'ambiguïté sur ce qu'il a dit, sur l'amour de l'action sociale qui est le sien et sur le fait qu'on ne peut pas gérer, c'est ce qu'ils font tous ici d'ailleurs autour de la table, quel que soit les opinions politiques, car ils savent qu'à un certain moment la collectivité peut venir aider certaines personnes en difficulté et que les messages qu'on envoie sont des messages de lien, de liens sociaux, car s'il continuait, mais il ne veut pas le faire, son analyse politique, on est au bord de gros problèmes dans la société à cause des solutions d'iniquité qui sont proposées, à cause des traitements inéquitables qui sont faits. Mais ce n'est pas la ville de St-Sulpice. Pourquoi lui, dans son secteur, certains établissements sont plus dotés que le sien ? pourquoi est-il obligé de se mettre à genoux pour demander la réalisation de certains travaux alors qu'à d'autres au bout de 10 ans on leur refait un établissement en entier. C'est ça qu'il faut arriver à comprendre. Et c'est la réalité du secteur, à deux Communes près, entre St-Sulpice et Lavaur. C'est justement en voulant montrer le travail que fait Mme Le Maire aussi de comment on peut arriver à gérer, de comment il faut faire des choix dans ces contraintes. Et c'est là où il ne faut pas se tromper, c'est comme lui qui est un directeur salarié, si le salarié vient lui dire « tu n'as pas augmenté mon salaire, c'est toi mon patron, tu es un couillon ». Lui n'est le patron de rien. Il est le salarié d'une association qui elle-même dépend entièrement de l'agence régionale de santé qui elle-même dépend d'un ministère qui lui-même dépend entièrement des politiques, aujourd'hui médicales et sociales européennes. Alors on peut venir l'accuser à lui, c'est facile de venir accuser la personne qui est en face et qui est dans les contraintes de gestion. Mais par contre il pense que l'on ne peut pas se priver, c'est un peu le titre du communiqué ou du faux communiqué, de communiquer et de faire de l'éducation citoyenne par rapport à une réalité sociale et économique d'un moment. Il croit que le CCAS aura peut-être là-dessus son poste pour participer de comment on présentera la fête des aînés qu'il faut faire et qu'il est sûr qu'on va faire car il est sûr que la mairie veut le faire.

Mme RONDI-SARRAT répond bien sûr.

Mme BLANC répond que ce sera réussi mais sous une autre formule.

M LANTES ajoute que ce sera réussi sous une autre formule mais justement il faut le faire échapper de la problématique politique.

Mme CAGNEAU dit que M LANTES fait un constat mais il faudrait revenir en amont pour savoir comment on en est arrivé là. De tous les côtés ça va mal mais il y a déjà quelques années que ça va mal.

Mme RONDI-SARRAT demande à l'Assemblée de prendre acte de la trilogie, normalement il devrait y avoir un peu plus de personnes il n'y en a pas, donc elle demande à ce que l'assemblée prenne acte de la composition de cette commission

M LANTES suggère que peut-être parmi certains membres du CCAS qui ne sont pas présents aujourd'hui, regarder si ça intéresse quelqu'un.

Mme RONDI-SARRAT dit qu'en tant que Maire de St-Sulpice elle aurait bien envie que ce soit une personne autre qui assure la présidence de cette commission. Mais ils ont organisé la fête municipale donc ils organiseront la fête des aînés.

## **II. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE (DC-150702-13)**

### **Actes non communicables**

## **III. QUESTIONS DIVERSES**

Mme La Présidente demande s'il y a d'autre question.

La séance est levée à 18h40.



PAGE DE SIGNATURE

Dominique RONDI-SARRAT	
Frédérique VILLECHENON	
Laurence BLANC	
Ginette NEVEU	
Evelyne CHARAIX	
Sylvie DEBBAGHI	
Sandrine DESTAILLATS	
André SIMON	
Corinne BARDOU	
Annie LEMIERE	
Monique DAUBA	
Chantal ANSO	
Jean-Louis JOUBERT	
Danièle DHERS	
Nicole CAGNEAU	
Jean-Philippe LANTES	
Michel MASTHIAS	